

DÉCISION DU PRÉSIDENT

<p>Décision N°53-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° CCAS 2022-01 - Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 8 : Métallerie - Avenant n° 2
-------------------------------	--

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°2024.09.02 en date du 16 septembre 2024, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 15-2022 en date du 28 novembre 2022, attribuant le lot 8 : métallerie du marché de travaux d'extension de la résidence Jacques Bertrand à CLISSON, à la société EVRE METAL, située ZA La Croix de Pierre, Botz en Mauges, 44100 MAUGES SUR LOIRE ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 2 au marché n° CCAS 2022-01 : Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 8 : Métallerie, selon le montant actualisé suivant :

Lot n° 8 : Métallerie EVRE METAL ZA La Croix de Pierre Botz en Mauges 49110 MAUGES SUR LOIRE	Montant HT initial du marché	Montant HT actualisé après avenant n° 1	Montant HT avenant n°2	Montant HT actualisé	% d'écart introduit par l'avenant
	88 642,26 €	90 049,26 €	(-) 1 082.00 €	88 967.26 €	(-) 1.20 %

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 13 décembre 2024

Laurence LUNEAU
Présidente

Décision transmise en Préfecture

Le 26 DEC. 2024

Et affichée le

31 DEC. 2024


